

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES 2024-2025
MASTER ENTREPRISES ET ECHANGES INTERNATIONAUX - FINALITE PROFESSIONNELLE

S Semestre
UE Unité d'Enseignement (constitutif du Semestre)
EC Elément Constitutif de l'UE

ELEMENT	M1PR04		MASTER 1	
	ENSEIGNEMENT		MODALITE D'EVALUATION	
	CODE	INTITULE	SESSION 1	SESSION 2
S1	1SMESPR1	SEMESTRE 1	MOYENNE DU SEMESTRE (égale à la moyenne des UE du Semestre) SUR 20 = UE1 (coeff. 9) + UE2 (coeff. 9) + UE3 (coeff. 3) + UE4 (coeff. 9) / 30	
UE	MU1PE1EF	UE 1 : ECONOMIE	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) = EC1 (coeff. 3) + EC2 (coeff. 3) + EC3 (coeff. 3) / 9	
EC1	M1ESP110	Notions d'économie	1 Exposé oral (40%) + 1 DST (60%)	/
EC2	M1ESP120	Économie de l'Espagne	1 Exposé oral (50%) + 1 DST (50%)	/
EC3	M1ESP130	Économie du Portugal	1 Exposé oral (40%) + 1 DST (60%)	/
UE	MU2PE1EF	UE 2 : COMMERCE INTERNATIONAL ET CRÉATION D'ENTREPRISE	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 3) + EC2 (coeff. 3) + EC3 (coeff. 3) / 9	
EC1	M1ESP210	Le Brésil : Enjeux et perspectives	1 Exposé oral (40%) + 1 DST (60%)	/
EC2	M1ESP220	Création d'entreprise	1 dossier (50%) + 1 Oral (50%)	/
EC3	M1ESP230	Les marchés de l'Amérique latine	1 DST + 1 dossier + 1 Oral (coefficients égaux)	/
UE	MU3PE1EF	UE 3 : DROIT	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 3) / 3	
EC1	M1ESP310	Droit international de l'environnement et développement durable	1 dossier (70%) ou 2 dossiers (35%+35%=70%) + Moyenne des CC (30%)	/
UE	MU4PE1EF	UE 4 : ECONOMIE INSTITUTIONS SOCIETE MONDES IBERIQUES	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 3) + EC2 (coeff. 3) + EC3 (coeff. 3) / 9	
EC1	M1ESP410	Espagne, Institutions, Démocratie	Oral (50%) + DST (50%)	/
EC2	M1ESP420	Amérique Latine perspectives socio-économiques	1 DST (50%) + 1 Oral (50%)	/
EC3	M1ESP430	Géopolitique des mondes ibériques et contemporains	Oraux et/ou DST (50%) + Oraux et/ou dossiers (50%)	/
S2	2SMESPR1	SEMESTRE 2	MOYENNE DU SEMESTRE (égale à la moyenne des UE du Semestre) SUR 20 = UE1 (coeff. 6) + UE2 (coeff. 6) + UE3 (coeff. 18) / 30	
UE	MU1PE2EF	UE 1 : MARCHES ET STRATEGIE PERSONNELLE	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) sur 20 = EC1 (coeff. 3) + EC2 (coeff. 3) / 6	
EC1	M2ESP110	Amérique latine : pratique de la négociation	1 Dossier (50%) + 1 Oral (50%)	/
EC2	M2ESP120	Informatique et techniques de recherche d'emploi ou de stage	1 contrôle des compétences en informatique	/
UE	MU2PE2EF	UE 2 : LANGUE	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 2) + EC2 (coeff. 2) + EC3 (coeff. 2) / 6	
EC1	M2ESP210	Espagnol des affaires et remise à niveau	Espagnol des affaires: 1 dossier (50%) + 1 oral (50%) Remise à niveau: 1 oral ou 1 écrit	/
EC2	M2ESP220	Portugais débutant	1 DST + 1 Oral (Coeff variables selon les évaluations)	/
EC3	MK2SINS1	SIAL Anglais (ou autre langue du SIAL)	Voir MCC du SIAL	/
UE	MU3PE2EP	UE 3 : STAGE OBLIGATOIRE 3 MOIS	MOYENNE DE L'UE (égale à la moyenne des EC de l'UE) SUR 20 = EC1 (coeff. 18) / 18	
EC1	M2ESP150	Soutenance du rapport de stage	1 Oral (en session 1 ou 2)	

Note de cadrage

Assiduité

Pour être considéré(e) comme assidu(e), l'étudiant(e) doit être présent(e) à tous les cours (cours magistraux et travaux dirigés), ainsi qu'à toutes les épreuves organisées pour le contrôle des connaissances (CCI, CM ou CT), à l'écrit ou à l'oral.

Justificatifs d'absence acceptés lors d'une absence à un DST (CCI) :

En plus des certificats médicaux et administratifs qui sont acceptés de droit, sont susceptibles d'être acceptés comme justificatifs d'une absence non médicale ou non administrative, les justificatifs suivants :
 Un certificat de décès ou de maladie grave d'un proche / Un certificat de mariage ou de naissance / Une convocation d'un organisme officiel ou tout autre document équivalent / Une convocation pour l'examen du code ou du permis de conduire / Une attestation datée par la RATP, SNCF, etc. d'un retard dans les transports (incident, grève, ...).
 Dans tous les cas, la pièce justifiant l'absence doit être présentée auprès de l'enseignant(e) et du secrétariat pédagogique concerné, dans un délai de rigueur de 4 jours ouvrés. Il est possible dans un premier temps de l'envoyer par mail, mais la présentation de l'original à l'enseignant(e) et au secrétariat pédagogique dans les meilleurs délais est tout aussi impérative.

Absences injustifiées aux TD

En cas de trois absences non justifiées aux TD d'une EC, la moyenne à l'EC sera divisée par 2. À cet effet, un contrôle des présences sera effectué à chaque séance de TD (appel, émargement).